

METROPOLE AIX - MARSEILLE - PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Département des Bouches-du-Rhône

Métropole Aix-Marseille-Provence

Convocation du 4 Mai 2018

Nombre de Membres en exercice : 23

Quorum : 12

Nombre de présents et représentés : 22

Affichage du compte rendu intégral

en date du 18 Mai 2018

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

SEANCE DU 15 MAI 2018

L'an **deux mille dix-huit** le **15** du mois de Mai à 17 Heures 30 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

N°2018-022

**Réalisation de la manifestation l'Agora des savoirs Saint-Blaise
sur le site archéologique de Saint-Blaise**

Etaient présents

Mme Béatrice **ALIPHAT**, M. Henri **CAMBESSÉDÈS**, M. Gaby **CHARROUX**, M. Marc **DEPAGNE**,
Mme Sophie **DEGIOANNI**, M. Stéphane **DELAHAYE**, M. Stéphane **DIDERO**,
M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**, Mme Béatrice **GIOVANELLI**,
M. René **GIORGETTI**, Mme Eliane **ISIDORE**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Jean-Pierre
MUTERO, Mme Virginie **PEPE**, Mme Régine **PERACCHIA**, Mme Rose-Marie **QUAGLIATA**,
M. Florian **SALAZAR-MARTIN**. Mme Evelyne **SANTORU-JOLY**

Excusés avec pouvoir

Mme Françoise **EYNAUD** - Pouvoir donné à M. Gaby **CHARROUX**
M. Robert **OLIVE** - Pouvoir donné à M. Stéphane **DELAHAYE**
M. Jean-Jacques **LUCCHINI** - Pouvoir donné à M. Henri **CAMBESSÉDÈS**

Excusé sans pouvoir

M. Emmanuel **FOUQUART**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
Mme Evelyne **SANTORU-JOLY** a été désignée **secrétaire de séance**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Pour la sixième année consécutive, la manifestation « l'agora des savoirs » aura lieu sur le site archéologique de Saint-Blaise les 18, 19 et 20 mai 2018.

Le vendredi 18 mai, le site archéologique accueillera, dans le cadre de la journée Éducation Culture de la Délégation Académique à l'Action Culturelle, 4 classes de l'académie Aix-Marseille dont deux de Martigues qui viendront présenter leurs travaux dans le domaine de l'archéologie. Des ateliers seront proposés aux élèves afin de pratiquer des expérimentations archéologiques : moulage, étude de paysage, étude de céramiques, études anthropologiques...

Le samedi 19 et dimanche 20 mai, les ateliers d'expérimentation seront ouverts au grand public. Le dimanche, l'association Padam-Nezi renouvellera la visite théâtralisée « Sur les pas d'Henri Rolland archéologue découvreur de Saint-Blaise ».

Le budget de cette manifestation s'élève à 7 500 eurosTTC et comprend les frais de logistique (toilettes, paiement des frais de déplacement des scolaires...), et la rémunération des prestataires pour les ateliers.

L'association ArchéoMed dont l'objet est de mieux faire connaître l'archéologie en milieu éducatif, participe à la manifestation par la diffusion de l'information au sein de son réseau dans l'Education Nationale et par le paiement d'une partie des prestataires à hauteur de la subvention qui lui est attribuée par le Conseil du Département d'un montant de 2 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 157-28/04/16 CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts ;

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaires Rapporteur

Considérant

- Que le Conseil de Territoire est compétent sur le site archéologique de Saint-Blaise

Délibère :

Article 1 :

Est approuvée la réalisation de la manifestation « l'Agora des savoirs » les 18, 19 et 20 mai 2018 pour la sixième année consécutive sur le site archéologique de Saint-Blaise.

Article 2 :

Est approuvée la signature de la convention de partenariat avec l'association ArchéoMed pour l'organisation de la manifestation l'Agora des Savoirs.

Article 3 :

Est approuvée la prise en charge des frais logistiques et la rémunération des prestataires nécessaires à la réalisation de cette manifestation.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence- Etat spécial du Territoire du Pays de Martigues – Nature 6233 – Fonction 312 – B420.

Article 5 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions et à signer tous documents et actes concourant à la bonne exécution de la présente délibération

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Le Président, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

SIGNATURE ELECTRONIQUE

**LE PRESIDENT,
GABY CHARROUX**